

Barème des honoraires de transaction à la charge soit de l'acquéreur, soit du vendeur

< 23.000 €	3.500 €
De 23.000 à 30.500 €	4.500 €
De 30.501 à 46.000 €	5.500 €
De 46.001 à 75 000 €	6.500 €
De 75 001 à 110 000 €	9 %
De 110 001 à 140 000 €	8 %
De 140 001 à 170 000 €	7 %
De 170 001 à 300 000 €	6 %
De 300 001 à 450 000 €	5 %
> 450 000 €	4 %

Evaluation immobilière : 200 € TTC ou Gratuité si prise de mandat.

Honoraires de Location

Honoraires d'entremise et de négociation à la charge du propriétaire : 150 €

Zone non tendue : Honoraires de visite, constitution du dossier, de rédaction du bail et rédaction de l'état des lieux: 11 € TTC / m² habitable (plafonné à un mois de loyer hors charges) pour le locataire.

Honoraires de visite, constitution du dossier, de rédaction du bail et rédaction de l'état des lieux : 11 € TTC / m² habitable (plafonné à un mois de loyer hors charges) pour le bailleur.

Zone tendue : Honoraires de visite, constitution du dossier, de rédaction du bail et rédaction de l'état des lieux : 13 € TTC / m² habitable (plafonné à un mois de loyer hors charges) pour le locataire.

Honoraires de visite, constitution du dossier, de rédaction du bail et rédaction de l'état des lieux : 13 € TTC / m² habitable (plafonné à un mois de loyer hors charges) pour le bailleur.

Etablissement d'un état de lieux: 150 € TTC

Etablissement d'un contrat de location: 250 € TTC

Honoraires de Gestion :

8.40 % TTC des loyers encaissés.